



DIRECTION GENERALE
Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS

DECISION DE LA DIRECTRICE GENERALE

TARIFS 2026 – Décision n°13

Vu le Code de la Santé publique et notamment son article L 6145-7 ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment son article R 6145-48 ;

Vu l'article 33 II de la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 ;

Vu le Code de la Sécurité sociale et notamment son article R 162-32-2 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées ;

Vu l'article L342-4 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis favorable des conseils de la vie sociale des sites de Châtellerault et de Loudun qui se sont tenus respectivement les 4 et 5 mars 2026 ;

Vu l'avis favorable du Président du conseil départemental de la Vienne à notre demande de dérogation au taux d'évolution fixé par l'arrêté du 24 décembre 2025.

La Directrice Générale fixe ainsi qu'il suit les tarifs hébergement EHPAD et USLD au 1^{er} avril 2026 :

POITIERS, le 16 mars 2026


Pour le directeur général
Le directeur général adjoint

Anne COSTA

Directrice Générale



VI - TARIFS HEBERGEMENT EHPAD ET USLD (Site de Poitiers, Lusignan et Montmorillon)	TARIFS 2026	
	HT	TTC
2. TARIFS HEBERGEMENT EHPAD ET USLD (Site de Châtelleraut et de Loudun)		
Tarif EHPAD, personnes âgées de plus de 60 ans	67,53 €	67,53 €
Tarif EHPAD, personnes âgées de moins de 60 ans		
Châtelleraut	80,41 €	80,41 €
Loudun	81,17 €	81,17 €
Tarif USLD, personnes âgées de plus de 60 ans	67,53 €	67,53 €
Tarif USLD, personnes âgées de moins de 60 ans		
Châtelleraut	83,01 €	83,01 €
Loudun	84,81 €	84,81 €